



BEAGLE CLUB OF CANADA

CONCOURS HOMOLOGUÉ DE TRAVAIL DE FLAIR

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE OFFICIEL

DATE DU CONCOURS

7 et 8 juin 2025

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

24 avril 2025, 18h

FERMETURE DES INSCRIPTIONS

22 mai 2025

Ou lorsque le concours sera complet

INSCRIPTIONS LIMITÉES

80 passages par jour

Les inscriptions sur place pourraient être acceptées si le concours n'est pas complet.

LIEU DU CONCOURS

2013 Av. de la Montagne, Shawinigan, QC G9N 6J5

BCC – EXÉCUTIF

President – Suzanne Telford
Vice President – Kathryn Reid

Secretary – Samantha Lengyel
Treasurer – Sandra Carpenter

PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Line Roberge
info@studiochezhelly.ca

SECRÉTAIRE DU CONCOURS

Cloé Poulin Collins
1250 avenue Principale
Saint-Élie-de-Caxton, Qc, G0X 2N0
concours@studiochezhelly.ca

Club Canin Canadien
Jeff Cornett
ED@ckc.ca

Directeur du CCC – Québec
Sylvain Sirois
zone3director@ckc.ca

Conseil de TDF du CCC-Qc
Sandra Hébert
millertimehebert@outlook.com

JUGE

Monique Pouliot

Pour vous procurer un livret des règlements de travail de flair, contactez le CCC par courriel à l'adresse suivante orderdesk@ckc.ca ou téléphoner au 1 (800) 250-8040. Si vous êtes membre du CCC consultez en ligne.

Les chiens de races croisées ainsi que les chiens de races non reconnues qui sont enregistrés au CCC et possèdent un numéro de compagnon canin (CCN) peuvent participer à ce concours.

Horaire

Enregistrement : Samedi et dimanche à partir 8h

Samedi le 7 juin 2025

Maître Contenants Maître Intérieur Maître Extérieur Excellent Contenants Excellent Intérieur Excellent Extérieur Open Contenants Open Intérieur Open Extérieur Instinct Novice Contenants Novice Intérieur Novice Extérieur	Monique Pouliot
---	-----------------

Dimanche le 8 juin 2025

Maître Contenants Maître Intérieur Maître Extérieur Excellent Contenants Excellent Intérieur Excellent Extérieur Open Contenants Open Intérieur Open Extérieur Instinct Novice Contenants Novice Intérieur Novice Extérieur	Monique Pouliot
---	-----------------

Frais d'inscription

Par classe : 40\$ +tx (45.99\$)

Inscriptions

Inscriptions acceptées par Dogshow.ca



- Les inscriptions ouvrent le 24 avril 2025 à 18h. Les inscriptions envoyées à l'avance seront refusées.
- Les formulaires d'inscription doivent être entièrement complétés. Les participants seront responsables de toute erreur commise lors de l'inscription.
- Pour envoyer votre formulaire par email : concours@studiochezhelly.ca. Le email doit contenir le formulaire en pièce jointe et celui-ci doit être lisible et entièrement complété (y compris la signature). Vous recevrez une confirmation de votre inscription dans les jours suivants, si vous n'êtes pas accepté, vous aurez l'option de vous inscrire sur la liste d'attente.
- Pour considérer l'inscription complétée, la secrétaire doit avoir reçu le formulaire complété et le paiement doit être acquitté.
- Un manieur ne peut présenter deux chiens dans un même niveau, pour une même composante.

Droit de participation pour non-membre CCC

Les Canadiens qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Le droit sera le même que le droit prélevé pour un numéro d'inscription à l'événement. Pour protéger les prix et les titres obtenus, un non-membre doit choisir soit de devenir membre du CCC, soit de payer le droit de participation pour non-membre. Le non-respect de cette obligation dans un délai de 30 jours de la notification entraînera l'annulation de tous les prix et les titres obtenus. Ces droits ne s'appliquent qu'aux chiens qui sont la propriété exclusive des non-membres du CCC. Ils ne sont pas exigés pour les membres du CCC.

Pour plus d'informations : <http://www.ckc.ca>

Chiens de race croisée et de race non reconnue aux événements de performance du CCC

Pour avoir le plaisir de participer aux événements du CCC, les propriétaires de chiens de races croisées ou de race non reconnue doivent faire une demande pour un numéro de compagnon canin (NCC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service aux membres au 416-674-3699 ou au 1-855-DOGS CKC (1-855-364-7252). Vous pouvez aussi envoyer un courriel à information@ckc.ca.

Avancements

Les chiens qui ont reçu un titre juste avant la date du concours seront admis à passer au niveau supérieur pourvu que la secrétaire du concours en soit avisée au plus tard le 31 mai 2025.

Les passages au niveau supérieur seront acceptés pour la journée du dimanche en autant que la secrétaire soit avisée avant le début de la classe.

Avis aux concurrents

- Un manieur ne peut présenter deux chiens dans le même niveau/composante.
- Les lieux du concours couvrent la propriété en entier. Seuls les chiens inscrits officiellement seront admis sur le terrain du concours.
- Aucun espace intérieur disponible pour les cages ou les chaises. Veuillez planifier d'attendre votre tour à partir de votre voiture.
- SVP ramassez vos détritits et ceux de votre chien.
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps, sauf pendant leur passage, si autorisé par la juge
- Chaque compétiteur participe à l'événement à ses propres risques. La formule de décharge sur le formulaire d'inscription doit être signée.
- Le comité se réserve le droit de refuser n'importe quelle inscription, conformément aux règlements du CCC.
- L'horaire et l'ordre de passage seront déterminés une fois les inscriptions terminées.
- L'espace de stationnement est limité
- Les chiens doivent être gardés sous contrôle en tout temps. Il s'agit d'un endroit privé, **veuillez SVP minimiser les jappements, ramasser les besoins promptement et garder vos chiens en laisse en tout temps**. Un manieur qui fait preuve de traitement agressif envers son chien, le public ou les autres manieurs sera forcé de quitter les lieux, sans remboursement.

Liste de réserve, remboursements

- Aucune inscription ne sera acceptée, changée, annulée, substituée après la date de fermeture, sauf exceptions ci-bas.
- Si la limite des inscriptions est atteinte avant la date de fermeture, une Liste de Réserve sera produite. Les chiens sur cette liste pourront participer à la place de ceux absents.
- Il n'y aura aucun remboursement si le chien est absent à la journée du concours, ou si le chien/manieur est renvoyé par le comité responsable du concours, quelle que soit la raison de ce renvoi, ou si la température est inclémente.
- Les femelles en chaleur sont acceptées. Elles doivent concourir à la fin de la classe et porter une culotte propre et bien ajustée. SVP aviser la secrétaire le plus tôt possible si c'est le cas.
- Si un chien se blesse après son inscription et que le propriétaire envoie à la secrétaire du concours avant la journée du concours un certificat d'un vétérinaire attestant que le chien est blessé, le propriétaire sera remboursé.

Il est de la responsabilité du club organisateur du concours de voir à ce que les juges, les membres du comité, les bénévoles ou les participants ne soient soumis à aucune indignité durant ce concours. Le président du concours fera immédiatement un rapport de toute infraction à ce règlement au CCC, et le bureau des directeurs de CCC prendra toute action nécessaire suite à une infraction.

Rubans et rosettes

- Tous les chiens obtenant un pointage qualificatif recevront un ruban de pointage qualificatif.
- Une rosette spéciale sera décernée pour l'obtention d'un titre du CCC à ce concours de TDF.

Réchauffement

Il n'y aura pas d'espace de réchauffement

Règles spéciales - Maladie contagieuse

Nous nous engageons à nous conformer aux exigences et recommandations des autorités gouvernementales de façon à limiter les risques. Si des règles devaient s'ajouter ou être modifiées, cette information vous sera communiquée dans votre courriel de confirmation ou lors du courriel de briefing général.

- Ne vous présentez pas au concours si vous ou une personne de votre entourage avez des symptômes liés à une maladie contagieuse (grippe, Covid, gastro, etc.) ou s'il vous a été demandé de vous isoler au moment du concours.

Toute autre mesure requise au moment du concours sera appliquée.

Les participants doivent aviser les organisateurs si leur chien souffre d'une maladie contagieuse ou à été en contact avec un chien contagieux. La durée de l'isolement demandé est de 30 jours après la fin des symptômes, ou selon la recommandation du vétérinaire.

Un crédit sera accordé si le participant avise la secrétaire de la situation dans un délais raisonnable, avec une preuve.

Toute personne ne respectant pas ces règles sera expulsée du concours sans remboursement.



Père de la portée :		
Mère de la portée :		
Propriétaire(s) enregistré(s) :	Êtes vous membre du CCC? Oui Non	
Nom du manieur :		
Adresse :	Ville/Province :	Code postal :
Téléphone :		Courriel pour confirmation :

S.v.p. expédier les pièces d'identité : Prop. ou Agent

	Formulaire d'inscription officiel du C.C.C. BEAGLE CLUB OF CANADA Décharge de responsabilité	
---	--	---

Je CERTIFIE être le propriétaire enregistré de ce chien ou l'agent autorisé par le propriétaire dont le nom paraît plus haut et j'accepte pleine responsabilité pour toutes les déclarations apparaissant sur le présent formulaire. Si cette inscription est acceptée, je promets de me conformer aux règlements du Club Canin Canadien et à tout autre paraissant sur le programme préliminaire.

Par la présente, je reconnais que le Club qui organise cet événement a le droit de refuser cette inscription pour des raisons que le comité organisateur juge suffisantes. En contrepartie de l'acceptation de cette inscription, de la tenue du concours et de l'occasion de participer au concours et de faire juger le chien, j'accepte par la présente de libérer le comité organisateur du concours, l'organisme qu'il représente, y compris ses membres et ses directeurs, les commanditaires du concours, les propriétaires des terrains ou des locaux utilisés pour le concours et leurs employés de toutes responsabilités et de toutes réclamations, quelles qu'elles soient, en cas de dommages, pertes ou blessures subis directement ou indirectement par toutes personnes ou choses par l'action de ce chien lorsqu'il est sur les terrains ou dans les locaux ou à proximité de leur entrée et j'assume personnellement toute responsabilité pour de telles réclamations.

De plus, je libère, par la présente, toutes les parties susmentionnées de toutes réclamations pour la perte de ce chien découlant d'une fuite, d'un vol, d'une blessure, de son décès ou autre, que ces dommages découlent ou non de négligence, de l'action ou l'inaction de toute personne ou de toute autre cause. J'assume par la présente toutes responsabilités et j'accepte d'indemniser les parties susmentionnées et de ne pas les tenir responsables de toutes pertes et dépenses (y compris les honoraires d'un avocat) en raison de la responsabilité imposée par la loi aux parties susmentionnées en cas de dommage ou de blessures corporelles, y compris un décès, subis par toute personne, y compris moi-même, à la suite de ma participation à ce concours, que ces dommages, blessures ou décès découlent ou non de négligence, de l'action ou l'inaction de toute personne, des parties susmentionnées ou de leurs agents, ou toute autre cause.

SIGNATURE _____ Date :
(du propriétaire ou de l'agent) Les enfants de moins de 18 ans doivent obtenir la signature d'un parent ou gardien.